

Commune d'Uccle

Service de l'Urbanisme
Place Jean Vander Elst, 29
B - 1080 BRUXELLES

Bruxelles, le 03/08/2026

N/Réf. : UCL20186_JUIL2026_PU
Gest. : XX/XX
V/Réf. :
Corr DPC:
NOVA : 16/PU/2035656

UCCLE. Dieweg, 118
(= ZP du cimetière du Dieweg)
PERMIS D'URBANISME : agrandir (de 8 m²) au 1er étage le
logement implanté en intérieur d'ilôt et isoler une partie de la
façade de ce logement
Demande de la Commune du 31/07/2026

Mesdames, Messieurs

Faute de pouvoir réunir le quorum de présence nécessaire (CoBAT, art. 11, § 2), la CRMS ne rendra pas d'avis sur la demande sous objet.

La procédure peut néanmoins se poursuivre, sans qu'il y ait lieu de tenir compte d'un avis rendu hors délai (CoBAT, art. 126 §3).

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs



A. AUTENNE
Secrétaire



S. VAN ACKER
Président

c.c.: hlelievre@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels ; info.urbanisme@uccle.brussels ; avis.advies.urba@uccle.brussels